

Conseil Municipal du 23 février 2010

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU INTERNET

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN	X			
M. LOSSON		X		M. DURÉCU
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR	X			
M. BARRE			X	
M. DEFRANCE	X			
M. MALANDRIN	X			19H05
M. LAURENT			X	
Mme CREPIN		X		M. JOBBIN
Mme LEGER	X			19H00
M. FORTIN	X			
Mme CURDEL		X		M. FORTIN
Mme DUROZEY	X			
M. METAIS	X			
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC	X			
M. CROCHEMORE	X			
Mme MORIN		X		M. PERCHE

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : MME LECLERC

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15 DECEMBRE 2009 :

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre dernier.

Vote du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal par 18 voix pour et une abstention (Mme FICET) adoptent le compte rendu de la séance du 15 décembre 2009.

2) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29 DECEMBRE 2009 :

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 décembre dernier.

Vote du Conseil Municipal :

M. Fortin souhaite ajouter au compte rendu de cette réunion que les membres du Conseil Municipal n'ont pas été mis au courant de l'avis des personnes publiques associées.

De plus, concernant les votes, il manque une voix contre à la question 1 et 2 voix contre à la question 2.

Après vérification, les votes notés à la question 1 sont conformes aux votes exprimés le soir du conseil : M. Fortin et Mme Curdel (Pouvoir donné à M. Barré) ont voté contre, le reste des membres du Conseil a voté pour y compris M. Barré.

Concernant la question 2, les votes sont 4 voix contre , 1 abstention, 18 voix pour.

3) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'EQUILIBRE – CORRESPONDANCE DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME :

Nous avons reçu une correspondance de la Préfecture de la Seine-Maritime concernant la demande de subvention exceptionnelle effectuée le 22 juin 2009, appelant à la mobilisation des services de l'Etat pour un soutien financier exceptionnel afin d'atténuer la charge supportée par les contribuables locaux.

M. DURÉCU lit le courrier du Préfet daté du 21 décembre 2009, reçu en mairie le 29 décembre 2009. Dans cette correspondance, il est notifié qu'il n'est pas donné une suite favorable à la demande formulée.

4) COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU 11 JANVIER 2010 :

Dans le cadre de la procédure de délégation de la gestion et de l'exploitation du service de restauration scolaire et, après l'appel à candidatures, nous avons reçu huit candidatures.

Après étude par la commission, tous les dossiers ont été sélectionnés.

Pour information, le cahier des charges et le règlement de consultation leur ont été envoyés.

Les offres doivent nous parvenir avant le 16 avril 16 h 00.

5) ECLAIRAGE PUBLIC – ARMOIRE DE REDUCTEUR DE TENSION POSTE EGLISE :

Voici le détail financier proposé par IAM Conseil :

Dépense totale TTC : 10 149.89 €

Dépense totale HT : 8 456.53€

Subvention du SDE au taux de 40% : 3 394.61 €

Participation communale HT : 5 091.92 €
TVA préfinancée par la commune : 1 663.36 €
Participation communale TTC : 6 755.28 €

Le Conseil Municipal doit donner son accord pour l'inscription de cette opération au programme du SMERG.

De plus, le mode de financement proposé est l'apport en capital : La commune règle un acompte de 60 % correspondant à la somme de 4 053.17 €, puis le solde sera réglé à la fin des travaux.

Vote du Conseil Municipal :

M. Fortin demande quelles économies ont été réalisées.

M. Orange lui répond qu'une rentabilité semble atteinte au bout de deux ans.

M. Gemey demande le secteur géographique concerné par ce réducteur de tension.

M. Orange énumère les rues concernées : rue Lemercier, Rue Andrieu fils, les alentours de l'église.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, donnent leur accord pour l'inscription de cette opération au programme du SMERG et pour l'apport en capital comme choix de financement.

6) ECLAIRAGE PUBLIC – ARRET DE BUS A VAUTUIT :

Voici le détail financier proposé par IAM Conseil :

Dépense totale TTC : 4 640.48 €
Dépense totale HT : 3 880.00 €
Dépense subventionnable HT : 3 880.00 €
Subvention du SDE au taux de 40% : 1 552.00 €

Participation communale HT : 2 328.00 €
TVA préfinancée par la commune : 760.48 €
Participation communale TTC : 3 088.48 €

Le Conseil Municipal doit donner son accord pour l'inscription de cette opération au programme du SMERG.

De plus, le mode de financement proposé est l'apport en capital : La commune règle un acompte de 60 %, puis le solde sera réglé à la fin des travaux.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, donnent leur accord pour l'inscription de cette opération au programme du SMERG et pour l'apport en capital comme choix de financement.

7) ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DE LA MARE AU LOUP A VAUTUIT :

Voici le détail financier proposé par IAM Conseil :

Dépense totale TTC : 1 817.92 €

Dépense totale HT : 1 520.00 €

Dépense subventionnable HT : 1 520.00 €

Subvention du SDE au taux de 40% : 608.00 €

Participation communale HT : 912.00 €

TVA préfinancée par la commune : 297.92 €

Participation communale TTC : 1 209.92 €

Le Conseil Municipal doit donner son accord pour l'inscription de cette opération au programme du SMERG.

De plus, le mode de financement proposé est l'apport en capital : La commune règle un acompte de 60 %, puis le solde sera réglé à la fin des travaux.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, donnent leur accord pour l'inscription de cette opération au programme du SMERG et pour l'apport en capital comme choix de financement.

8) COMPTE RENDU COMMISSION URBANISME DU 8 FEVRIER 2010 :

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS	SUPPLEANTS DE
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. CROCHEMORE	X			
MME FICET	X			
M. LAURENT			X	
M. DEFRANCE	X			
M. FORTIN	X			
<u>SUPPLEANTS :</u>				

M. ORANGE				
M. GEMEY				

1) Terrain sis Voie communale N°20 cadastré AC 236 :

Nous avons reçu une nouvelle proposition pour ce terrain à 45 000 euros net vendeur. Ce bien a été estimé par France Domaine à 57 000 euros et la proposition antérieure était de 37 000 euros.

La commission doit décider quelle suite la commune donne à cette vente.

Vote de la commission :

La commission émet un avis favorable à la proposition de 45 000 euros net vendeur pour ce terrain.

2) Bien sis rue Félix Faure cadastré AE 35 :

Lors du Conseil Municipal du 8 octobre 2009, il a été rappelé conformément à l'obligation contractuelle le rachat de ce bien à EPF pour un montant de 59 015.33 euros.

Ce bien a été estimé à 100 000 euros par l'agence immobilière et à 68 000 euros sans la partie banque alimentaire et vestiaires de l'ADMR.

La commission doit émettre un avis sur le devenir de ce bien.

Vote de la commission :

M. DURÉCU expose un projet de bibliothèque / médiathèque à cet endroit sauf si une offre intéressante d'un promoteur est faite à la commune.

M. DEFANCE propose la combinaison des deux projets : un projet immobilier avec un promoteur avec une option par la commune sur le rez de chaussée pour y installer une médiathèque.

La commission décide d'attendre une proposition d'un promoteur.

3) Etat des cessions en cours :

Bien communal	Adresse	Cadastre	Montant	
Ancienne Caserne	5 et 7 Place Durozey	AE 255	125 000 €	Vendu pour 125 000 €
Clos des Mottes	CD 20	AC 86	38 000 €	vendu pour 38 000 €
Appartement	Rue Félix Faure	AE 37	120 000 €	signature vente prévue le 26/02/10 pour 115 000 €
Maison	Harcenville	A9	95 000 €	Compromis signé le 23/10/09 pour 55 000 € (1/2)
terrain	Rue de la Mare au Loup	ZC 153	7 000 €	signature vente prévue le 08/02/10 pour 7 000 €
chemin	Rue du Val d'Auge	AC 1	90 €	en cours chez notaire pour signature compromis
Maison	Rue de la Mare au loup	ZC 129	60 000 €	en cours chez notaire pour signature compromis
Terrain	VC N°20	AC 236	45 000 €	proposition à soumettre au CM du 23/02
Mare et voirie	ZA du Champ de courses	ZM 186 193 196	1,50 €	en cours chez notaire pour signature vente

Vote de la commission :

Le terrain restant à vendre à Harcanville fera l'objet d'une proposition écrite à M. LANGLOIS puis à Mme GOT.

La proposition écrite a été faite à M. LANGLOIS par courrier date du 15 février 2010, en lui demandant une réponse avant le 08 mars 2010.

4) Pas de questions diverses

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le compte rendu de la commission urbanisme du 8 février dernier.

9) SIGNATURE D'UN ACTE DE VENTE :

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à signer les actes de vente du bien cité ci dessous ainsi que tout document qui en sera la suite ou la conséquence en l'Etude de Maîtres LALOUX et HERMAY, notaires associés à YVETOT, aux frais des acquéreurs :

Terrain sis voie communale N°20 à Doudeville, cadastré AC 236, pour un montant de 45 000 euros net vendeur

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du conseil municipal, par 7 voix contre, 2 abstentions et 12 voix pour autorisent Monsieur le Maire à signer les actes de vente du bien cité ci dessous ainsi que tout document qui en sera la suite ou la conséquence en l'Etude de Maîtres LALOUX et HERMAY, notaires associés à YVETOT, aux frais des acquéreurs :

Terrain sis voie communale N°20 à Doudeville, cadastré AC 236, pour un montant de 45 000 euros net vendeur

10) SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS – PARTICIPATION COMMUNALE 2010 :

Nous avons reçu le montant prévisionnel de notre participation pour l'exercice 2010 au Syndicat Mixte des Bassins Versants.

Notre participation pour 2010 s'élève à 28 336.64 euros.

Notre participation pour l'année 2009 était de 27 955.15 euros, fiscalisée.

Notre participation pour l'année 2008 était de 25 004.25 euros, fiscalisée.

Notre participation pour l'année 2007 était de 26 086.49 euros, fiscalisée.

Notre participation pour l'année 2006 était de 25 186.90 euros, fiscalisée.

Le Conseil Municipal doit choisir l'option retenue entre la **fiscalisation** de la participation ou **l'inscription au budget primitif communal 2010**.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. FORTIN demande pourquoi cette contribution ne pourrait pas être inscrite au budget primitif 2010, afin d'alléger la pression fiscale.

M. PERCHE répond qui lui paraît préférable de revoir le problème de la pression fiscale en fonction des conditions d'exercice du budget 2010 et de l'état de résorption de la dette.

M. MALANDRIN précise, qu'en règle générale, les communes adhérentes à des syndicats perdent de leur impact sur les décisions et que la fiscalisation des contributions y contribue.

Les membres du Conseil Municipal, par 2 voix contre (M. FORTIN et son pouvoir) et 19 voix pour retiennent la fiscalisation de la participation au Syndicat Mixte des Bassins Versants, pour l'exercice 2010.

11) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS DU 10 FEVRIER 2010 :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. JOBBIN	X			
M. ORANGE		X		
M. GEMEY		X		
M. MALANDRIN	X			
Mme LEGER			X	
M. BELLIERE	X			
M. MOGIS (suppléant)	X			
M. DEFRANCE (suppléant)				

1) DEMANDE DIVERSES :

- USD : les terrains des stades sont en mauvais état – chauffage des vestiaires vétuste
- LES COUREURS DU LIN : en 2011, nous fêterons le 10^{ème} anniversaire de l'association
- JUDO CLUB : capacité d'accueil de la salle inférieure au nombre d'adhérents (16 adhérents maximum pouvant être accueillis dans la salle)
- VELO CLUB : souhait d'avoir un camion pour les sorties organisées dans la région
- BOXE : demande une subvention exceptionnelle pour acheter des survêtements

2) PREPARATION BUDGETAIRE

	Subventions 2009	Observations 2009	Subventions 2010	Observations 2010
USD	28.15 € par licencié 7 290.85 € Forfait frais d'arbitrage : 4 000.00 € 11 290.85 €	259 licenciés	28.15 € par licencié 6 699.70 € Forfait frais d'arbitrage : 4 000.00 € 10 699.70 €	238 licenciés
HAND-BALL	22.00 € par licencié 2 926.00 € 2 300 € forfait frais d'arbitrage 5 226.00 €	133 licenciés	22.00 € par licencié 2 904.00 € 2 300.00 € forfait frais d'arbitrage 5 204.00 €	132 licenciés
BADMINTON	16.00 € par adhérents 528.00 €	33 adhérents	16.00 € par adhérents 720.00 €	45 adhérents
CLUB ATHLETIQUE CAUCHOIS	1 000.00 € pour le Tour du Pays de Caux 22 € par adhérents 176.00 € 1 176.00 €	8 adhérents doudevillais	1 000.00 € pour le Tour du Pays de Caux 22 € par adhérents 132.00 € 1 132.00 €	6 adhérents doudevillais
VELO CLUB DOUDEVIL'LIN	16.00 € par adhérents 400.00 €	25 licenciés	16.00 € par adhérents 368.00 €	23 licenciés

LES COUREURS DU LIN	16.00 € par adhérents 256.00 €	16 Licenciés	16.00 € par adhérents 192.00 €	12 Licenciés
BOXE AMERICAINE	8.00 € par adhérents 272.00 €	34 adhérents	8.00 € par adhérents 224.00 €	28 adhérents
CLUB PETANQUEUX	8.00 € par adhérent 192.00 €	24 adhérents	8.00 € par adhérent 176.00 €	22 adhérents
DOUDEVILLE ACCUEIL ECHECS	8.00 € par adhérent 216.00 €	27 licenciés	8.00 € par adhérent 152.00 €	19 licenciés
LES DRAGONFLY	16.00 € par adhérent 656.00 €	41 adhérents	16.00 € par adhérent 880.00 €	55 adhérents
JUDO CLUB	16.00 € par adhérent 560.00 €	35 adhérents	16.00 € par adhérent 656.00 €	41 adhérents
TENNIS CLUB	Pas de document comptable remis en Mairie au mandatement des subventions Montant Subv annulée 560.00 €			
TOTAL	21 332.85 euros		20 403.70 euros	

3) TARIFS A L'ECOLE DE MUSIQUE 2010/2011 :

Présentation de la grille tarifaire 2010/2011 :

DOUDEVILLE				
	SOLFEGE ET INSTRUMENT	PIANO GUITARE SANS SOLFEGE	PIANO GUITARE	SOLFEGE
DE 0 A 25000	175	188	275	75
25001 A 35000	245	263	385	105
35001 A 45000	315	338	495	135
45001 A 55000	385	413	605	165
55001 A 65000	455	488	715	195
PLUS DE 65000	525	563	825	225
HORS DOUDEVILLE				
	SOLFEGE ET INSTRUMENT	PIANO GUITARE SANS SOLFEGE	PIANO GUITARE	SOLFEGE
DE 0 A 25000	238	263	350	100
25001 A 35000	333	368	490	140
35001 A 45000	428	473	630	180
45001 A 55000	523	578	770	220
55001 A 65000	618	683	910	260
PLUS DE 65000	713	788	1050	300

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Après que M. JOBBIN ai rappelé les desiderata des associations pour l'année 2010, M. GEMEY lui demande si les associations de la boxe américaine et du vélo club s'investissent dans les manifestations doudevillaises. M. JOBBIN regrette que ces associations ne répondent pas favorablement aux manifestations organisées dans notre commune.

M. MALANDRIN demande si le véhicule qui est susceptible d'être prêté au vélo club, le sera aussi dans le cadre du suivi de la course. M. JOBBIN répond que l'utilisation du véhicule de la commune sera exclusivement réservée aux déplacements entre Doudeville et le lieu de la manifestation sportive.

MM. GEMEY et MALANDRIN s'interrogent sur l'entretien du terrain de football.

M. JOBBIN rappelle que l'entretien effectué sur le terrain de football est identique à ce qui se faisait les autres années, et qu'il regrettait, qu'à coût financier supportable, il soit impossible de faire davantage aujourd'hui.

Concernant les subventions versées aux associations sportives doudevillaises, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votants, adoptent les sommes proposées pour chaque association.

Concernant les tarifs à l'école de musique, pour l'année 2010/2011, les membres du conseil municipal par 1 voix contre (M. MALANDRIN), 7 abstentions et 13 voix pour, adoptent les tarifs proposés.

12) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FOIRES ET MARCHES DU 10 FEVRIER 2010 :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY		X		
M. DUFOUR	X			
M. BARRE			X	
M. BELLIERE	X			
Mme MORIN	X			
M. LOSSON (suppléant)				
M. MALANDRIN (suppléant)				
M. VASSE	X			

A- PRINCIPAUX TARIFS OU REGLEMENTS EN VIGUEUR :

- **Bilan des droits de place 2009, en euros :**

	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Recettes</i>	7 646.20	7 924.75	8 307.35	8 267.45	7 954.90
<i>Dépenses</i>	2 391.28	2 296.08	2 369.04	2 408.12	2 449.58
<i>Excédent</i>	5 254.92	5 628.67	5 938.31	5 859.33	5 505.22

NB : gratuité accordée pour deux marchés en 2009 (intempéries)

- **Les tarifs pour 2009 étaient les suivants :**

Art. 1^{er} : **Marchés :** Commerçants s'installant sur le marché, sur les étaux en voiture - magasin ou à même le sol : 0.40 euro le mètre linéaire, sur une profondeur de 3 mètres, avec un minimum de perception de 2.50 euros, plus le sac poubelle au prix de 0.15 euro. Les commerçants paient 0.76 euro supplémentaire (chaque samedi) pour l'animation du marché.

Proposition nouveaux tarifs : Pas de changement pour 2010

Art. 2^{ème} : **Foires foraines :** Pour les industriels et marchands forains par tranche de 7 jours, à l'occasion des foires : 0.85 euro le m² avec un minimum de perception de 10.00 euros.

Proposition nouveau tarif : Pas de changement pour 2010

Art. 3^{ème} : **Exposition de véhicules ou de matériel agricole :**

Exposants doudevillais : 2.50 euros pour les trois premiers véhicules et application de l'article 1^{er} pour les véhicules suivants.

Proposition nouveau tarif : Pas de changement pour 2010

Art. 4^{ème} : **Produits de la ferme** : gratuité pour les produits apportés sur le marché par le particulier Doudevillais et celui qui fait partie de la Communauté de Communes « Plateau de Caux Fleur de Lin ». Il est précisé qu'il doit s'agir de la propre production du particulier, affilié à un organisme.

Proposition nouveaux tarifs : En 2010, la commission propose d'aligner les produits de la ferme sur les tarifs pratiqués pour les marchés (art.1^{er}).

Art. 5^{ème} : **Braderies et autres manifestations commerciales** : 2.50 euros le mètre linéaire sur une profondeur de 3 mètres avec minimum de perception de 10.00 euros et la gratuité pour les Doudevillais sur une longueur de 6 mètres (pour une longueur supérieure à 6 mètres, le mètre linéaire est payant pour les Doudevillais).

Proposition nouveaux tarifs : Pas de changement pour 2010

Art. 6^{ème} : **Cirques** : Proposition d'un forfait journalier de 10.00 euros payables d'avance, avec un maximum d'implantation de quatre jours, sur le territoire communal.

Proposition nouveaux tarifs : Pas de changement pour 2010

Art. 7^{ème} : **Camions d'outillage** : proposition d'un forfait de 25.00 euros pour une demi-journée.

Marchés - remarques :

Déplacement du lieu du marché :

- Marché du samedi 14 août 2010 ⇒ Espace du Mont Criquet
- Marché du samedi 09 octobre 2010 ⇒ Place Général de Gaulle

Doit-on maintenir les dates de marché suivantes :

- ⇒ Marché du samedi 1^{er} mai 2010 - **maintien**
- ⇒ Marché du samedi 08 mai 2010 - **maintien**
- ⇒ Marché du samedi 25 décembre 2010 - **sondage à effectuer auprès des commerçants**
- ⇒ Marché du samedi 1^{er} janvier 2011 - **sondage à effectuer auprès des commerçants**

B - TARIFS ET REGLEMENT DES SALLES COMMUNALES :

Bilan financier de l'utilisation des salles des fêtes, en euros :

	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Recettes</i>	1 973.79	2 275.00	3 245.79	3 125.79	2 790.79
<i>Dépenses</i>	9 645.62	8 299.05	1 911.88	1 825.58	6 254.51
<i>Résultat</i>	- 7671.83	- 6 024.05	+ 1 333.91	+ 1 300.21	- 3 463.72

- Les tarifs et le règlement pour les salles communales, en 2009, étaient les suivants :

En 2009, la location de l'ensemble des salles communales était exclusivement réservée aux Doudevillais. La Commission propose de permettre la location des salles communales aux hors-doudevillais. La priorité est réservée aux Doudevillais avec un délai de référence d'un an pour la réservation de la salle.

Les salles communales sont louées avec tables et chaises (sans vaisselle).

La gratuité est accordée pour les assemblées générales, les réunions du Conseil d'administration ou de bureau des associations doudevillaises. Cette gratuité s'accorde alors aux autres salles.

La gratuité est également accordée pour les expos-ventes de l'ADMR, le repas annuel du Club de l'Amitié, le Banquet de la Ste Cécile et la Sainte Barbe, de même que les activités de « l'Animation Jeunesse », les activités pédagogiques (liées directement à la classe) et pour toute cérémonie se rapportant directement aux activités et aux repas officiels du Comité de Jumelage et pour le Téléthon.

En 2008, les membres de la Commission « Foires et Marchés » ont institué une réservation gratuite par an, pour chaque association doudevillaise, dans une des salles communales.

Par contre, si la salle est restée vacante le jour de la réservation, le tarif de location sera alors réclamé à l'association.

1) Salle du Mont Criquet :

a) Associations doudevillaises : **Tarifs actuels** **Nouveaux tarifs**

- *Réunions simples* **0 euros** **IDEM**
- *Manifestations spectacles (entrée payante)* **75.00 euros** **IDEM**
- *Lotos* **50.00 euros** **IDEM**

b) Vin d'honneur :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
<i>Particulier Doudevillais</i>	100.00 euros	IDEM
<i>Particulier hors Doudevillais</i>		125.00 euros

c) Repas :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
<i>Particulier Doudevillais</i>	250.00 euros	IDEM
<i>Particulier hors Doudevillais</i>		312.00 euros

d) Associations et entreprises extérieures à la commune :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
• Réunion simple	100.00 euros	125.00 euros
• Repas	250.00 euros	312.00 euros

L'encaisse se fera avant la location, pour toutes les salles communales, à la réservation ou à la remise des clefs.

La location sera effective, avec remise des clefs, contre paiement du tarif de location et dépôt de la caution, à savoir 350.00 euros.

Cette caution sera réclamée dès la réservation, aux particuliers, associations et entreprises extérieures à la commune. (pas de dépôt de caution pour les associations doudevillaises).

2) Salle de Vautuit :

a) La salle de Vautuit ne peut être attribuée et par ordre de priorité qu'au :

- Comité des fêtes de Vautuit
- Aux habitants du hameau de Vautuit
- Aux habitants de la Commune de Doudeville.
- Aux habitants des Communes extérieures

La priorité du Comité des Fêtes de Vautuit ne joue que le jour de l'établissement du calendrier de réservation d'occupation de la salle des fêtes.

La capacité d'accueil de la salle est de 50 personnes maximum.

Monsieur l'Agent de Police municipale est chargé de faire l'état des lieux (*même pour le comité des fêtes de Vautuit*) et la remise des clefs lors de toute attribution.

b) Location de la salle de Vautuit :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
<i>Particulier Doudevillais</i>	100.00 euros	IDEM
<i>Particulier hors Doudevillais</i>		125.00 euros

c) La location sera effective, avec remise des clefs, contre paiement du tarif de location et dépôt de la caution, à savoir 350.00 euros.

3) Autres tarifs de location :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
- Le préau de l'école Breton ou Mensire (hors période scolaire)	200.00 euros	

PRIORITE « AUX AMIS DU 15 AOUT » DU 05 JUILLET AU 20 AOUT

Proposition de la Commission: Les membres de la commission proposent de suspendre la location des préaux de l'école Breton et Mensire.

4) Tarifs et règlement pour la location de la salle de la R.P.A :

- La demande de location de la salle devra être formulée par écrit et cette demande sera présentée en réunion d'Adjoints ou en Commission « Foires et Marchés », pour accord.
- La sonorisation de la salle est interdite.
- Un état des lieux devra être effectué, à chaque location, par Mme LEROUY, présente à la R.P.A pendant la semaine.

a) Vin d'honneur :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
<i>Particulier Doudevillais</i>	150.00 euros	100.00 euros
<i>Particulier hors Doudevillais</i>		125.00 euros

b) Repas :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
<i>Particulier Doudevillais</i>	250.00 euros	IDEM
<i>Particulier hors Doudevillais</i>		312.00 euros

L'encaisse se fera avant la location, pour toutes les salles communales, à la réservation ou à la remise des clefs.

La location sera effective, avec remise des clefs, contre paiement du tarif de location et dépôt de la caution, à savoir 350.00 euros.

Cette caution sera réclamée, dès la réservation, aux particuliers.

4) Hôtel de Ville :

a) Salle d'Honneur : pour les congrès et organismes privés (réunions simples) :

Demi-journée : 200.00 euros

Journée : 350.00 euros

b) Salle du rez-de-chaussée : pour les congrès et organismes privés (réunions simples et vins d'honneur) et pour les particuliers (vins d'honneur) :

Demi-Journée :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
<i>Particulier Doudevillais</i>	150.00 euros	IDEM
<i>Particulier hors Doudevillais</i>		187.00 euros

Journée :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
<i>Particulier Doudevillais</i>	250.00 euros	IDEM
<i>Particulier hors Doudevillais</i>		312.00 euros

c) Location des deux salles simultanément :

Demi-journée : 300.00 euros

Journée : 500.00 euros

La salle du rez-de-chaussée sera autorisée pour les expositions des associations doudevillaises.

L'encaisse se fera avant la location, pour toutes les salles communales, à la réservation ou à la remise des clefs.

La location sera effective, avec remise des clefs, contre paiement du tarif de location et dépôt de la caution, à savoir 500.00 euros.

Cette caution sera réclamée dès la réservation.

Toute autre demande de location de la salle d'Honneur ou de la salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville (non prévue par le règlement ci-dessus) sera étudiée soit en Commission « Foires et Marchés », soit en séance du Conseil Municipal.

5) PRET DE SALLE A LA SUITE D'UNE CEREMONIE DE DECES :

La Commission a autorisé la mise à disposition d'une salle (à la RPA ou à la Printanière de Vautuit), pour une somme de 20.00 euros, aux familles qui désirent se retrouver après une inhumation dans un des deux cimetières de la Commune.

C) TARIFS DES CONCESSIONS AUX CIMETIERES :

Pour les Doudevillais, résidant à Doudeville :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
<i>Concession de 30 ans (2 m² sans caveau)</i>	<i>300.00 euros</i>	<i>IDEM</i>
<i>Concession de 30 ans (2,50 m² avec caveau)</i>	<i>450.00 euros</i>	<i>IDEM</i>
<i>Concession de 50 ans (2 m² sans caveau)</i>	<i>450.00 euros</i>	<i>IDEM</i>
<i>Concession de 50 ans (2,50 m² avec caveau)</i>	<i>700.00 euros</i>	<i>IDEM</i>

Pour les natifs de Doudeville, ne résidant plus à Doudeville (sauf départ en institution) :

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
<i>Concession de 30 ans (2 m² sans caveau)</i>	<i>600.00 euros</i>	<i>IDEM</i>
<i>Concession de 30 ans (2,50 m² avec caveau)</i>	<i>900.00 euros</i>	<i>IDEM</i>
<i>Concession de 50 ans (2 m² sans caveau)</i>	<i>900.00 euros</i>	<i>IDEM</i>
<i>Concession de 50 ans (2,50 m² avec caveau)</i>	<i>1 400.00 euros</i>	<i>IDEM</i>

Superposition 50 % du tarif extérieur

Columbarium du cimetière : (ouvert à toute personne du canton)

1°) Pour 2009 : le tarif était de : **1 000.00 euros** pour les Doudevillais
1 250.00 euros pour les hors Commune du canton

Proposition nouveaux tarifs : Pas de modification de tarifs

2°) La durée de la concession a été fixée à 15 ans avec possibilité de renouvellement à terme.

3°) Le dépôt des cendres a été limité à 2 personnes par case, avec droits de superposition.

Le droit de superposition est conservé.

4°) Le dépôt de fleurs est autorisé.

Proposition de la Commission : Vu que la capacité du cimetière de Doudeville arrive à saturation, les membres de la Commission proposent de suspendre les achats d'emplacement à l'avance, tant que la réorganisation du cimetière ne sera pas intervenue.

De plus, il sera demandé de construire, au minimum, un entourage en bois autour de chaque tombe car il a été constaté que plusieurs emplacements en étaient dépourvus.

D - DROIT D'OCCUPATION AU CHENIL :

Tarif unique de 160.00 euros

Proposition nouveau tarif : Pas de modification du tarif

E - QUESTIONS DIVERSES :

a) Prêt de la salle d'honneur de l'Hôtel de ville au magasin EOLE (défilé de mode)

b) Droits de perception pour l'occupation du domaine public

Proposition de la Commission :

Occupation permanente du domaine public :

- Terrasse de café, fleuriste, poissonnerie : 5.00 euros le m², à l'année.

Occupation temporaire du domaine public :

- Echafaudage : 0.50 euros le mètre linéaire, à la journée.

- Place de stationnement réservée (ambulance, auto école,...) : 120.00 euros à l'année, par véhicule.

c) Redevance d'occupation du Carrefour du Lin

Suite à la réunion du 22 janvier dernier entre la Communauté de Communes et la Commune de Doudeville, il est apparu que l'office de tourisme n'occupera plus que l'accueil du Carrefour du Lin, suite à la réduction de personnel (laissant un bureau vacant).

Cette diminution de la surface de location entraîne une réduction du loyer qui passerait de 845.00 euros à 700.00 euros, applicable dès le 1^{er} janvier 2010.

FIN DE LA COMMISSION

Avis et vote du Conseil Municipal :

M. MALANDRIN s'oppose à la diminution du loyer réclamé à la communauté de communes pour l'occupation du carrefour du lin car les conditions d'occupation avaient été fixées par la communauté de communes dès le début de cette occupation.

M. DURÉCU suggère qu'une révision du loyer est préférable à toute éventualité de départ de la structure d'accueil, dans d'autres locaux.

M. GEMEY ajoute que la commune de Doudeville ne reçoit que des réponses négatives des différentes demandes effectuées auprès de la communauté de communes (école de musique, ...).

M. PERCHE précise que la commune de Doudeville fait partie de la communauté de communes et qu'il est nécessaire que les deux collectivités travaillent en commun. Malgré les désaccords entre nos deux collectivités concernant l'école de musique, il est souhaitable que les relations s'améliorent dans le temps.

Mme FICET fait observer que le tarif du chenil paraît élevé.

M. DURÉCU lui répond qu'il y a eu discussion sur cette question avant de reconduire l'existant.

Concernant la commission « foires et marchés », les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votants, acceptent les tarifs proposés.

Concernant la diminution de la redevance d'occupation au carrefour du lin par la communauté de communes, les membres du conseil municipal, par 7 voix contre, 2 abstentions et 12 voix pour, acceptent de diminuer cette redevance, qui passera de 845.00 euros à 700.00 euros, applicable dès le 1^{er} janvier 2010.

13) QUESTIONS DIVERSES :

M. DURÉCU informe les membres du Conseil Municipal que la commission scolaire se réunira mardi 02 mars prochain afin d'établir le budget alloué aux deux écoles publiques.

M. MALANDRIN émet l'idée d'envoyer les convocations des commissions par voie électronique.

M. METAIS demande si la municipalité a des nouvelles du magasin Champion.

M. DURÉCU lui répond qu'il a reçu M. DEMAEGT dernièrement et qu'un locataire gérant doit prendre ses fonctions au magasin de Doudeville.

M. GEMEY ajoute que les engagements pris par M. DEMAEGT pour la révision simplifiée du P.O.S ne sont malheureusement valables que si M. DEMAEGT reste le propriétaire du magasin Champion.

M. GEMEY tient à souligner les bons résultats de fréquentation du centre de loisirs pendant les vacances de février. Il évoque la titularisation de Mme Nelly ROBERT, adjointe de Jean aimable FERVIN, pour le travail effectué.

M. DURÉCU lui répond que la prochaine commission du personnel pourra étudier le cas de l'intéressée et faire ensuite des propositions au conseil municipal.

M. FORTIN interroge M. DURÉCU sur l'avancement du dossier « Veolia », concernant l'achat d'eau.

M. DURÉCU lui expose les derniers développements, issus de la réunion qui s'est tenue à HERICOURT EN CAUX, le 02 février dernier.

Face à une situation qui reste « figée », M. DURÉCU envisage désormais de faire appel à une assistance juridique pour « solder » ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 40.

Les prochaines séances du Conseil Municipal sont fixées
au mardi 16 mars 2010, à 18H30 et
au mercredi 31 mars, à 18h30.